20250320-1





## E X T R A I T du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 20 mars à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 07 mars 2025
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 25 mars 2025
Suffrages exprimés	35	

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

#### ABSENTS ET EXCUSÉS:

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Audrey LALOTTE, Mme Fanny MESPLET, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

#### POUVOIRS:

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à Mme Mylène HENAULT,

M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,

Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,

Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,

M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,

M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET: ÉCOLE MATERNELLE LÉON GISCHIA: CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L.212-4 et L.212-5,

**VU** le règlement du Conseil départemental des Landes relatif à l'attribution de l'aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE ET JUMELAGE DU 8 OCTOBRE 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances du 05 mars 2025.

**CONSIDÉRANT** que le restaurant actuel de l'école maternelle Léon Gischia située rue Voltaire à Dax, aménagé dans une salle de classe en 1992 n'est plus adapté aux normes et que ce restaurant est devenu exigu par rapport au nombre d'enfants le fréquentant,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de construire un nouveau restaurant scolaire, conforme à la réglementation en vigueur en matière de restauration scolaire et en capacité d'accueillir 70 enfants, répartis sur 2 services (voir plans en pièces jointes),

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre n° 23DX129 « Construction du restaurant scolaire de la maternelle Léon Gischia – rue Voltaire – 40100 Dax »,

**CONSIDÉRANT** que le programme prévisionnel des travaux est estimé à 706 719.00 € HT et établi comme suit :

Dépenses Prévisionnelles	Montant HT
Travaux de construction: désamiantage et déconstruction garage, VRD, gros œuvre, structure bois, menuiseries, plâtrerie, faux plafonds, sols, peinture, électricité, CVC-PS, honoraires et contrôle	
Équipement cuisine – laverie	40 500.00 €
Études	79 719.00 €
Total	706 719.00 €

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui est réparti comme suit :

Financeurs	%	Estimation HT
État (DSIL)	30	212 015.00 €
Conseil Départemental des Landes	18 (partiel)	90 075.00 €
Ville de Dax	57	404 629.00 €
TOTAL	100	706 719.00 €

# SUR PROPOSITION DE Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

**VALIDE** le programme de travaux de construction d'un restaurant scolaire au sein de l'école maternelle Léon Gischia,

**APPROUVE** le coût de l'opération précitée, pour un montant de 706 719.00 € HT. Les crédits sont inscrits au budget, exercice 2025, chapitre 23.

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle Léon Gischia,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance, Alexis ARRAS. Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

> Julien DUBOIS Maire de Dax Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »